

● (1740)

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Les députés du Nouveau parti démocratique ont dit un peu plus tôt que la Chambre pouvait s'attendre à ce qu'un comité soit bientôt saisi de cette mesure. Or nous discutons présentement d'une motion de renvoi à six mois. Votre Honneur peut-elle vérifier auprès des députés pour voir si l'on serait prêt à disposer de l'amendement pour revenir à la motion principale?

M. Skelly: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, madame la Présidente. Je comprends le problème du secrétaire parlementaire. Mais avant que l'on ne songe à donner le consentement unanime, et mon collègue du parti libéral qui vient d'apparaître à la Chambre voudra peut-être dire quelque chose à ce propos, si nous renvoyons cette mesure à un comité, ce dernier sera-t-il disposé à se déplacer à travers le Canada pour entendre ce qu'en pensent d'autres Canadiens? Peut-être pourrait-on y réfléchir avant qu'on ne songe à donner le consentement unanime à la requête du député.

M. Hawkes: Madame la Présidente, la tradition parlementaire veut qu'on laisse aux comités le soin de décider quelle sera la meilleure façon pour eux de s'acquitter de leur travail. Les membres des comités ne sont nommés qu'une fois le débat terminé. Il nous faudra donc attendre. Mais en principe, le gouvernement n'aurait aucune objection.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Skelly: Je veux poursuivre le débat.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Comox—Powell River a la parole pour poursuivre le débat.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Madame la Présidente, je partage les mêmes réserves que celles qu'a exprimées ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) en prenant la parole au sujet de la mesure à l'étude. Nous ne nous réjouissons pas de voir le gouvernement entreprendre ce que nous considérons, à l'instar de nombreux autres Canadiens, comme une opération complètement irresponsable. Je veux parler de la privatisation de la société Eldorado Nucléaire Limitée. Cette initiative montre que le gouvernement est prêt à mettre entre les mains du secteur privé une industrie très controversée, et qui devrait être réglementée avec soin.

Il s'est produit, et pas seulement au Canada, des incidents qui ont montré à quel point cette industrie est dangereuse. Un certain nombre d'incidents sont survenus à la centrale de Chalk River. Un certain nombre de membres des Forces armées, que nous appelons des vétérans atomiques, ont subi de profondes blessures. Il leur a fallu plusieurs années pour faire reconnaître au gouvernement les dommages que leur ont causés les radiations. Nous connaissons les dangers de cette industrie.

Des députés nous ont parlé des dangers que représente la présence d'une quantité importante de résidus radioactifs dans l'environnement. Il n'y a aucune façon efficace d'entreposer les déchets radioactifs en question. Sur le plan de la sécurité, la privatisation est tout à fait irréfléchie.

Eldorado Nucléaire Limitée

En ce qui a trait au projet de loi C-121, on s'inquiète également du mécanisme de privatisation. La Chambre et le pays se posent de graves questions à la suite de la privatisation de la société Téléglobe, alors qu'il y aurait eu certaines illégalités. On n'a pas encore décidé si les accusations en question étaient justifiées ou non. Le ministère de la Consommation et des Corporations s'est engagé à procéder à une enquête sur la question et à rédiger un rapport qui n'a pas été publié. Nous avons le droit de prendre connaissance de ce rapport et de voir ce que l'enquête du gouvernement a révélé en ce qui a trait à l'initiative de privatisation en question, avant de nous lancer dans une autre entreprise comme celle dont il est question en l'occurrence.

Nous sommes tout à fait disposés à demander à la Chambre si oui ou non des amis des conservateurs profiteront d'actifs des Canadiens. Il s'agit là d'une question grave à laquelle on doit répondre. Nous voulons obtenir le rapport du ministère de la Consommation et des Corporations avant d'adopter ce projet de loi.

Il ne devrait pas être question de privatisation dans le secteur nucléaire. En fait, on a de bonnes raisons d'affirmer que le gouvernement doit y faire davantage sentir sa présence. Comme d'autres collègues l'ont signalé, le gouvernement est-il maintenant disposé à permettre à un chef d'entreprise du secteur privé de réaliser des profits dans ce secteur tout en laissant au contribuable canadien le soin de supporter les principaux coûts reliés à l'entreposage des déchets nucléaires et aux dangers qu'ils peuvent présenter? C'est tout à fait inacceptable.

Si le gouvernement écoutait les Canadiens, il ne privatiserait pas cette industrie. Il entendrait fort bien le message que lui transmettent les Canadiens par l'entremise des députés néo-démocrates. S'il y avait des députés de l'opposition officielle parmi nous aujourd'hui, ils lui transmettraient le même message.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il doit se faire tard. Les députés ont la mémoire très courte. Cependant, les règles demeurent les mêmes.

M. Skelly: Madame la Présidente, pardonnez-moi. C'était certes un oubli. Comme Votre Honneur l'a signalé, nous approchons de l'heure magique.

M. Oberle: Mais vous avez raison.

M. Skelly: Le député de Prince George—Peace River (M. Oberle) remarque l'absence en question également. Ainsi, je me suis fait clairement comprendre.

Je voudrais maintenant passer à une autre question importante. Elle porte sur le fait que la société Eldorado s'est jointe à un cartel, le cartel international de l'uranium, au sujet duquel les services compétents du ministère de la Consommation et des Corporations ont fait enquête. Nous voudrions prendre connaissance du rapport à ce sujet. Ce rapport décrit la façon dont ces sociétés se sont entendues pour fixer le prix de l'uranium et le faire monter.